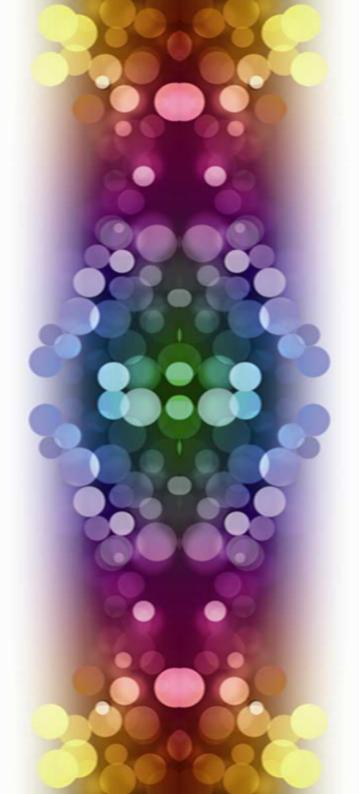
Centre de Ressources Autisme Région Alsace Pôle adultes 68

Espace Autismes 68
13 rues Charles Sandherr
68000 Colmar



Livret d'accueil

Centre de Ressources Autisme région Alsace Pôle adultes Haut-Rhin



Espace Autismes 68 13 rue Charles Sandherr 68000 Colmar Tel. 03 89 78 79 64









« Les CRA ont pour vocation, en s'appuyant sur des équipes ayant développé des compétences en matière de diagnostic et d'évaluation des troubles envahissants du développement, l'accueil et le conseil des personnes et leur famille, l'aide à la réalisation de bilans et d'évaluation approfondies, l'information, la formation, le conseil auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le diagnostic et la prise en charge de l'autisme et des troubles apparentés, l'animation de la recherche, sur un territoire donné. Les CRA n'assurent pas directement les soins, mais interviennent en articulation avec les dispositifs de soins comme avec les dispositifs médico-sociaux concernés. »

Source: Circulaire DGAS/DGS/DHOS/3C/2005/124 du 8 mars 2005

Les professionnels du CRA Adultes 68 s'engagent à respecter la confidentialité des données et informations personnelles et médicales. Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement général de protection des données à caractère personnel (RGPD) de l'Union européenne. Chacun a le droit de s'opposer au recueil et au traitement de données nominatives le concernant, dans les conditions fixées par ces textes.

Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et sont protégées par le secret médical. Les autres données individuelles sont également protégées et leur communication illicite pourra être punie au titre notamment de l'article 226-13 du code pénal.

La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois, textes réglementaires en vigueur, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie et sous réserve du respect d'éventuelles décisions judiciaires.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat du CRA

Lundi Semaine impaire de 8h30 à 17h **Lundi** Semaine paire de 13h30 à 16h30

Mardi de 8h30 à 12h30

et de 14h30 à 17h de 8h30 à 17h

Mercredi, jeudi, vendredi

au **03 89 78 79 64**

ou par mail à l'adresse suivante : secretariat68@cra-alsace.net

Le site internet du CRA est disponible à l'adresse suivante : http://www.cra-alsace.fr

Informations pratiques (suite)

Repas de midi



Vous avez à votre disposition une boulangerie/pâtisserie au début de la rue Charles Sandherr (à 3 min à pied de l'Espace Autismes) qui propose des sandwichs, ainsi qu'un Supermarché (qui se trouve à 10 min à pied) et qui dispose d'une cafétéria.

Prise en charge des prestations



L'ensemble des prestations est financé par l'Etat. Aucun frais n'est à votre charge (à l'exception des frais de repas).

Evaluation Filmée



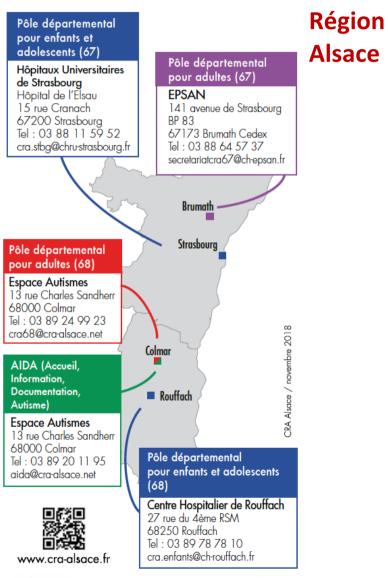
Certaines évaluations pourront être filmées, avec votre accord écrit. La vidéo sera ensuite intégrée à votre dossier et ne pourra être consultée que par les membres de l'équipe du CRA. Elle pourra être supprimée sur demande. Cet outil permet d'affiner l'observation pour l'élaboration du diagnostic.

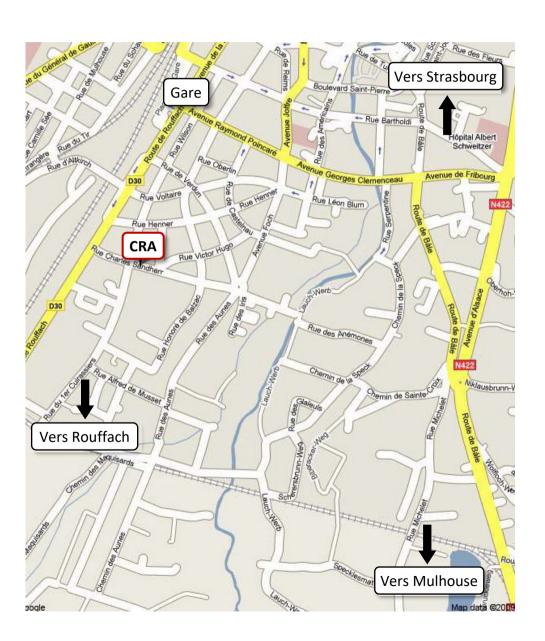
Sommaire

- ❖ Le Centre de Ressources Autisme région Alsace
- ❖ Pôle de documentation sur l'autisme : AIDA
- ❖ Le pôle adultes Haut-Rhin
- Présentation de l'équipe
- Présentation des locaux
- La procédure diagnostique
- Les autres missions du CRA
- Informations pratiques concernant le CRA Plan d'accès en voiture et à pied

Informations pratiques Plan d'accès à pied

Le Centre de Ressources Autisme



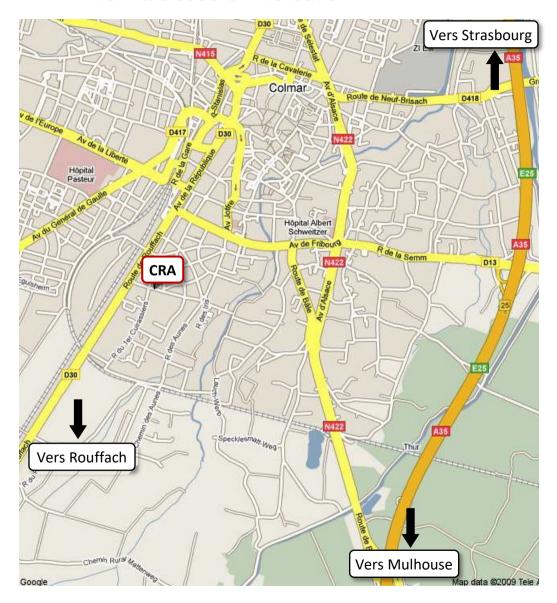








Informations pratiques Plan d'accès en voiture



AIDA



Ouvert à un public régional : personnes avec autisme ou TSA, familles, professionnels du médicosocial, professionnels de santé, professionnels libéraux, Éducation nationale, professionnels dans un organisme de gestion, étudiants, chercheurs, etc. A.I.D.A. propose en libre consultation un fonds

documentaire spécialisé dans le domaine de l'autisme : près de 500 ouvrages, ainsi que des documents multimédia, des mémoires et thèses, des revues scientifiques – associatives – professionnelles, des dossiers à thème (formation, législation, lieux de vacances ...).

Trois documents (livres, thèse, vidéos etc.) sont prêtés pour 3 semaines. Possibilité de consulter le fonds documentaire en ligne sur le site du CRA Alsace. (http://cra-alsace.fr/aida-documentation/)

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi semaine impaire et jeudi semaine paire, de 9 h à 12h et de 13h30 à 17h

MAM (Maison de l'Autisme, 120 rue d'Illzach à Mulhouse) : jeudi semaine impaire, de 9h à 17h



Documentaliste: Elisabeth Selig

Pour toute recherche ou information personnalisées, il est

conseillé de prendre rendez-vous

Tél: 03 89 78 79 65

Courriel: aida@cra-alsace.net

Présentation de l'équipe Pôle adultes Haut-Rhin



Eric Bizet Psychologue

Sara Christoph Secrétaire



Aurélie Connan Educatrice spécialisée



Julia Dujardin Psychologue



Aurore Massias-Zeder Psychologue



Ayman Murad Psychiatre



Christian Schaal Psychiatre



Priscille Schneider Psychologue



Lisa Sigel Psychologue





Guy Wittner Cadre de Santé

Informations pratiques

Secrétariat

La secrétaire, vous accueille les : lundi semaine paire de 13h30 à 16h30, lundi semaine impaire de 8h30 à 17h, mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h, le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h.

2 03.89.78.79.64 Fax: 03.89.23.11.01

Courriel: secretariat68@cra-alsace.net Site internet: http://www.cra-alsace.fr

Adresse:

Espace Autismes 68 13 rue Charles Sandherr 68000 Colmar

Pour venir:

En venant de Rouffach : Entrer dans Colmar par la route de Rouffach, continuer sur la route de Rouffach, prendre à droite la rue Charles Sandherr (suivre le panneau « Clinique du Diaconat »).

En venant du nord (Sélestat-Strasbourg): Prendre la sortie Colmar-Sud, prendre à gauche direction Colmar, traverser le rondpoint, entrer dans Colmar, continuer sur la rue de la Semm, suivre les destinations « Gare » et «Clinique du Diaconat», l'Espace Autismes se trouve en face de la clinique.

En venant du sud (Mulhouse): Prendre la sortie 26 Colmar-Centre, continuer tout droit, tourner légèrement à droite sur N422/Route de Bâle, continuer de suivre Route de Bâle, traverser le rond-point, tourner à gauche sur Avenue Georges Clemenceau, tourner à gauche sur Avenue Foch, traverser le rond-point, continuer sur Avenue Foch, au rond-point, prendre la 2^e sortie sur Rue Charles Sandherr.

Les autres missions du CRA (suite)

Mission soutien aux équipes

L'équipe du CRA Pôle adultes 68 se déplace dans les établissements à la demande. Les actions se déroulent sous la forme de rencontres pluridisciplinaires permettant la mise en place et le soutien de réflexions cliniques et l'appui à la réflexion autour de projets individuels. Cette démarche débouche sur des recommandations en matière d'accompagnement et des propositions d'outils d'évaluation.

Mission réseaux

Le pôle adultes 68 anime plusieurs réseaux : responsables d'établissements, personnels de terrains, professionnels (psychologues, orthophonistes, psychomotriciens), groupe de parole de familles, groupe de parole pour les personnes adultes avec autisme.

Mission recherche

Le pôle adultes 68 initie et participe à des recherches cliniques directement liées à l'évaluation ou à la prise en charge des personnes avec autisme.

Pour en savoir plus sur les réseaux, connectez-vous sur le site du CRA : http://www.cra-alsace.fr/reseaux

Les locaux

Les locaux du CRA Pôle Adultes 68 sont situés :

Espace Autismes 68
13 rue Charles Sandherr
68000 Colmar

L'espace Autisme 68 est un lieu qui regroupe 4 dispositifs :

- Le Centre de Ressources Autisme Pôle Adultes 68
- AIDA: Accueil, Information, Documentation Autisme
- Un Hôpital de Jour pour adultes avec autisme
- Une équipe mobile d'intervention



Les missions : le diagnostic

Pour qui?

L'équipe pluridisciplinaire du CRA Alsace Pôle Adultes 68 est amenée à établir ou à préciser un diagnostic d'autisme auprès de toute personne concernée, à partir de l'âge de 16 ans. Le CRA peut être sollicité par la personne concernée elle-même, par la famille, par les établissements médico-sociaux et sanitaires.

Pourquoi?

Etablir ou préciser un diagnostic d'autisme à l'adolescence ou à l'âge adulte permet de réunir les éléments pertinents qui vont contribuer à l'orientation thérapeutique, éducative, scolaire et professionnelle de l'adulte. Il s'agit également de permettre aux parents et aux accompagnants/soignants de mieux comprendre le fonctionnement de la personne avec autisme.

Comment

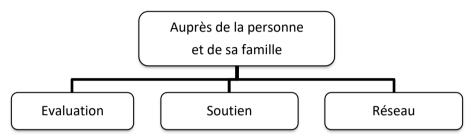
L'autisme est un trouble du développement dont le diagnostic est basé sur l'observation de perturbations qualitatives dans les domaines des interactions sociales réciproques, de la communication et sur celle du caractère restreint, répétitif des comportements, des intérêts et des activités. Les particularités sensorielles et cognitives sont également prises en considération.

Le diagnostic d'autisme s'établit grâce à des observations de la personne et à la connaissance de son fonctionnement sensoriel et cognitif. Ces dimensions sont recueillies par une équipe de professionnels pluridisciplinaires, complétées par un entretien généralement avec les parents afin de recueillir l'histoire du développement.

Les autres missions du CRA

Le CRA ne fait pas de prise en charge, il a par contre pour mission d'orienter les personnes avec autisme et leurs familles vers des prises en charge adaptées.

Mission soutien à la personne et aux familles



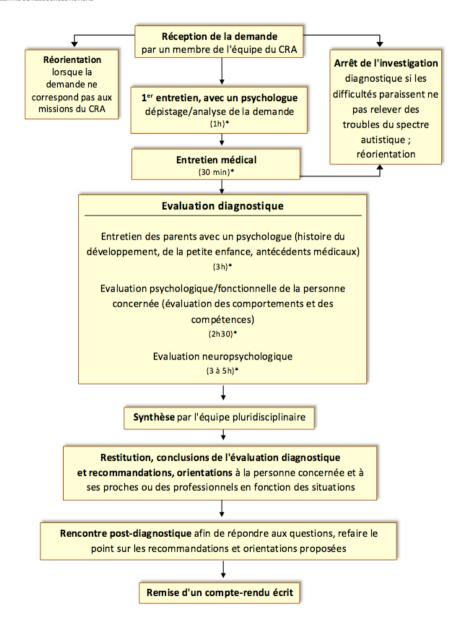
Mission information / formation

- Temps d'information sur l'autisme et les TED, sur les accompagnements spécifiques aux troubles autistiques, ciblés en fonction des demandes des partenaires (établissements médico-sociaux, sanitaires, milieu scolaire, administrations territoriales, etc.)
- Organisation de groupe de réflexions
- Orientation vers le pôle régional de documentation AIDA
- Participation et organisation de formations sur les troubles du spectre autistique.

Le calendrier des rencontres réseaux, formations, informations, journées régionales est sur le site du CRA Alsace rubrique calendrier.



Schéma de la démarche diagnostique CRA Alsace Pôle Adultes 68



^{*} Les temps indiqués sont approximatifs et peuvent varier en fonction de la situation.

La procédure diagnostique

Un membre du CRA réceptionne la demande de diagnostic émanant de la personne concernée, de sa famille, d'un établissement médico- social ou sanitaire prenant en charge la personne. Des informations d'ordre général (nom, prénom, date de naissance, lieu de vie, etc.) seront relevées au cours d'un entretien téléphonique.

Un psychologue, membre de l'équipe du CRA, contacte la personne concernée ou sa famille afin de déterminer un rendez-vous d'environ une heure, consacré au dépistage. Un entretien avec un psychologue a alors lieu afin d'analyser la demande de diagnostic.

Si, suite à ce premier rendez-vous, l'équipe du CRA conclut à la nécessité d'une évaluation diagnostique, de nouveaux rendez-vous sont proposés pour procéder à cette évaluation. Un accord écrit sera alors demandé à la personne concernée ou à son représentant légal avant d'effectuer les différentes démarches.

L'évaluation diagnostique se déroule sur 4 demi-journées pour la personne concernée, avec l'implication de ses parents (tuteurs, représentants légaux).

La procédure diagnostique (suite)

Déroulement de la première rencontre (dépistage)

La personne concernée, et si possible ses parents, sont reçus par un psychologue pour discuter de la demande de diagnostic.

<u>Durée</u> : 1 h*

Si besoin, un rendez-vous médical pourra être proposé après cette première rencontre.

Déroulement de l'évaluation¹

Pour la personne concernée

• Entretien médical avec un psychiatre (antécédents médicaux, histoire médicale, maladies associées, etc.)

Durée: 30 min*

• Evaluation neuropsychologique (tests cognitifs)

<u>Durée</u>: entre 3h et 5h*

• Evaluation psychologique / fonctionnelle (évaluation des comportements et des compétences)

<u>Durée</u>: 2h30*

Pour les parents

Entretien avec un psychologue (histoire du développement de votre enfant)

Durée: 3h*

1. L'ordre des différentes rencontres est variable.

La procédure diagnostique (suite)

Les résultats des différentes investigations vous sont ensuite restitués au cours d'une réunion avec le médecin psychiatre et les psychologues ayant participé à l'évaluation. Un compte-rendu écrit des observations et conclusions vous sera remis ultérieurement.

Si un diagnostic d'autisme est posé, un entretien ultérieur vous sera proposé afin de répondre à vos questions et de refaire le point sur les recommandations proposées.

Où?

L'ensemble des évaluations a lieu dans les locaux de l'Espace Autismes à Colmar (cf. plan d'accès).

Vous trouverez sur la page suivante un schéma récapitulatif de la procédure diagnostique.

^{*} Les temps indiqués sont approximatifs et peuvent varier en fonction de la situation.